

N° 179/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
MUSEE DE SOLOGNE

DECISION

Finances locales - Subvention

Objet : Demande d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire pour la restauration de 13 registres de l'hôpital de Romorantin et d'un plan de la Caserne du XIXe et XXe siècle

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 26 ;

Considérant qu'il y a lieu de faire restaurer 13 registres de l'hôpital de Romorantin (3Q2, 3Q18, 3Q19, 3Q71, 3Q31, 3Q59, 3Q64, 3Q70, 3Q72, 3Q76, 3Q85, 3Q82, 3Q83) et un plan de la caserne de Romorantin (2H51), datés entre 1830 et 1939 pour leur bonne conservation et leur transmission aux générations futures.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – De solliciter le soutien financier de la DRAC Centre-Val de Loire

Dépenses		Recettes	
Restauration 13 registres et 1 plan	2225,60	Ville Romorantin-Lanthenay	445,12
		DRAC-Centre Val de Loire (80%)	1780,48
Total HT	2225,60	Total	2225,60

ARTICLE 2 – Le maire rendra compte de cette décision lors du prochain conseil municipal

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 19/07/2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 26 JUIL. 2024

Publié ou notifié le 26 JUIL. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 26 JUIL. 2024

Le Maire,

Jeanny LORGEUX